

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 août 2024

A 17h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Alexandre de LANFRANCHI, Maire

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; CUCCHI-FRESI Françoise ; PEDINIELLI Pierre ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; DERUDAS Denis ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; VALLI François ; MONDOLONI Antoine ; DUFOUR Josée ; MAESTRATI Jean-Napoléon

Etaient absents : de PERETTI Don Napoléon ; LUCIANI Maria Lisa ;

Ont donné pouvoir : SERENI Jacques a donné pouvoir à PEDINIELLI Pierre ;

Etait également présent : Ange NICOLAI

Mme de LANFRANCHI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2024

Le PV est adopté sans modifications.

2 – DM n°03 (budget principal)

Cette décision prévoit deux volets :

Concernant les investissements d'abord, il s'agit de solder l'opération de réfection de la salle des délibérations avec les factures d'Alta Elec et de Luccioni Mobilier. De plus, la DM acte la création de deux programmes : l'un concernant des acquisitions et régularisations foncières diverses qui est justifié par une multiplication des dossiers de « petites acquisitions » et régularisations à la demande d'administrés (Maryvonne NICOLAI, potentiellement achat parcelles Biancona, Navaghja..) ; l'autre concernant plus spécifiquement la zone de Ciniccia (bornage des lots) et qui pourra conduire, après discussions sur les baux, à prévoir des travaux de mise en conformité de la zone.

En fonctionnement, il s'agit de réajustement de montants entre des achats de matériel et de vêtements pour les agents techniques.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

3 – Point sur la situation du personnel contractuel communal ;

Jean-François AQUINO, en maladie, est arrivé en fin de contrat depuis le 30/06. Un médecin expert (liste arrêté par le préfet) a été mandaté pour lui faire passer une visite médicale de reprise. Il est proposé, sous réserve de l'avis du médecin expert et d'un suivi médical renforcé, de reprendre Jean-François AQUINO pour une période de plusieurs mois sous contrat, en accroissement temporaire d'activité. Il est aussi proposé d'évoquer avec lui les différentes pistes de pérennisation de son contrat avec la mairie en adéquation avec son profil.

Jean Paul CESARI, en maladie depuis le 03/07, effectue une demande de reconnaissance de maladie professionnelle. Il approche de la retraite. De manière urgente, la mairie a procédé au recrutement d'un agent contractuel de remplacement d'un mois ayant candidaté de manière spontanée et étant qualifié (BTS technicien agricole et horticulteur) : Michel POUSSARDIN. Il est proposé de proroger Michel POUSSARDIN en remplacement de Jean-Paul CESARI.

Il est proposé de reprendre Madina MERCHI, essentielle au bon fonctionnement du service scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2024 en accroissement temporaire d'activité.

La délibération de création des postes temporaires est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

La commune a reçu une candidature de Manon PAJERO pour une alternance d'un an en CAP accompagnement éducatif petite enfance à l'école. Il est proposé, compte tenu des besoins exprimés à l'école et au centre de loisir, d'évoquer les pistes de recrutement de Manon PAREJO en lien avec le CFA et de rechercher la mutualisation de ce personnel avec le centre de loisirs.

4 – Point sur les dossiers d'intérêts communaux

Réunion avec La Poste du 21/08 : Ces derniers mois, la commune a échangé à de nombreuses reprises avec La Poste en raison du déménagement prévu du tri postal de l'ancienne gendarmerie. Plusieurs pistes ont été proposées par la commune, dont la location d'autres locaux en centre du village. Après plusieurs échanges avec La Poste, la décision a été prise par cette dernière de réintégrer le bâtiment Rue Sorba pour le tri postal. Aucun aménagement n'est prévu par La Poste. La Poste Immobilier devra s'engager ou non concernant les aménagements qu'elle souhaite réaliser, et la révision du bail. La commune réalisera des travaux de rafraîchissement de peinture et de sécurisation électrique.

Concernant l'acquisition de l'ancienne gendarmerie, le notaire indique que certains héritiers n'ont pas encore formalisé leur accord. M. le Maire rappelle que pour que le portage de l'office foncier avec la Collectivité de Corse soit assuré, il faut leur accord.

Lotissement communal : la réunion avec les primo-accédants a permis de constater l'existence d'une demande importante. Le dossier d'AMO de Ludovic JEAN va permettre d'effectuer les demandes de financement de viabilisation des terrains. Cependant, ce dossier est soumis à l'avancement du dossier de réfection de la voirie de la Navaggia.

Projet de rénovation énergétique de l'école : il est proposé de relancer l'AMO sur un projet redimensionné autour de la remise aux normes électriques et d'accessibilité PMR, et de rénovation énergétique. L'étude AMO devra être financée par l'AUE ou l'Etat via le Fonds Vert.

5 - Questions diverses

La séance est levée à 18h30.